

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2022
Séance du 7 décembre 2022**

N° 09

**Objet : Signature de l'avenant
n°1 du Contrat départemental
de solidarité territoriale 2021-
2023**

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Madame GRANET BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence s'est engagé depuis mars 2018 dans une politique de contractualisation avec les huit intercommunalités de notre département. Provence Alpes Agglomération a été signataire d'un premier contrat sur la période 2019-2020 puis d'un second pour la période 2021-2023.

Le contrat portant sur la période 2021-2023 comporte quatre volets :

- un premier volet identifiant les actions départementales en appui du développement du territoire (maîtrises d'ouvrage directes, contributions statutaires, exercice de ses compétences et politiques publiques) ;
- un second volet relatif au fonds d'aide aux communes (FODAC) ;
- un troisième volet qui constitue le soutien du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, communes et acteurs publics ;
- un quatrième volet traitant plus spécifiquement du plan bâtementaire du SDIS.

L'article 3.2 du Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023, prévoit, à mi-parcours du contrat, une clause de revoyure permettant d'ajuster le contenu du volet territorial (volet 3) au regard de l'avancée des opérations et des échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. L'examen de l'avancement des dossiers inscrits au contrat et de ceux pouvant à être ajoutés a été effectué par le Comité de pilotage réuni le 19 juillet 2022 sur la base des conditions suivantes :

- la disponibilité des crédits de l'enveloppe allouée au territoire concerné ;
- la faisabilité des projets (plan de financement finalisé, délibération votée, démarrage des travaux imminents, etc.) ;
- le respect du cadre d'intervention de la politique de contractualisation pour la période 2021- 2023.

Le Comité de pilotage a proposé les ajustements suivants :

1. Concernant les opérations d'aménagement territorial :

- Suppression de 3 opérations :

Maitrise d'ouvrage	Intitulé de projet	Motif de suppression
PAA	Construction d'une nouvelle structure petite enfance sur le quartier des Augiers à Digne-les-Bains	Opération non-prête à démarrer dans le temps imparti du contrat
PAA	Investissements visant à développer l'offre de stationnement vélo sur les sites de PAA accueillant du public	Opération financée via un autre dispositif
PNR Verdon	Acquisition d'une embarcation thermique pour la surveillance et la prévention du lac de Sainte-Croix	Opération financée via un autre dispositif

- Ajustement de 2 opérations :

Maitrise d'ouvrage	Intitulé de projet	Montant de l'opération	Montant de la subvention	Motif de l'ajustement
PAA	Aménagement et mise aux normes de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie	790 000 €	79 000 €	Coût du projet et montant de la subvention revue à la hausse
Commune de Volonne	Projet écotouristique « Espace Nature-Santé Pérona »	30 000 €	3 000 €	Seule l'étude préalable est conservée dans le contrat

- Ajout de 11 opérations :

Maitrise d'ouvrage	Intitulé de projet	Montant de l'opération	Montant de la subvention
Commune de Château-Arnoux Saint Auban	Réhabilitation des halles de Saint Auban	166 309 €	49 892 €
Commune de Château-Arnoux Saint Auban	Animation OPAH-RU 2023-2027	nc	30 000 €
Commune des Mées	Animation OPAH-RU 2023-2027	338 800 €	30 000 €
Commune de Volonne	Études pré opérationnelles OPAH	nc	6 000 €
Commune de Seyne	Études pré opérationnelles OPAH	32 663 €	1 633 €
Commune de Seyne	Animation OPAH-RU 2023	nc	30 000 €
Commune de Thoard	Ré-informatisation de la bibliothèque municipale	4 000 €	1 600 €
PAA	Musée Promenade : diagnostics techniques complémentaire de l'étude de programmation	25 000 €	5 000 €
PAA	Modernisation du matériel informatique pédagogique de l'Ecole des beaux-arts IDBL	25 000 €	8 000 €
PAA	Modernisation et rénovation des piscines de l'établissement thermal	2 400 000 €	330 000 €
PAA	Étude pour la réhabilitation de la Gare routière en Maison du tourisme et de la mobilité	50 000 €	18 000 €

2. Concernant les opérations Eau-assainissement :

Il est apparu que les modalités de financement du CDST n'étaient pas compatibles, pour un certain nombre de projets inscrits au contrat, avec les contraintes d'exécution des travaux. La liste des projets a été modifiée avec le retrait de 24 opérations (celles relatives à la télétransmission dans les ouvrages d'eau potable ayant été retravaillées et regroupées dans de nouvelles opérations), le réajustement technique et financier de 2 dossiers et l'intégration de 13 nouveaux projets (détails dans l'avenant ci-joint).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Lors de sa session du 21 octobre 2022, l'Assemblée départementale a validé l'avenant n°1 du contrat qui nous est soumis aujourd'hui.

Il vous est proposé :

De valider le contenu de cet avenant ;

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer cet avenant, et tous les actes afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

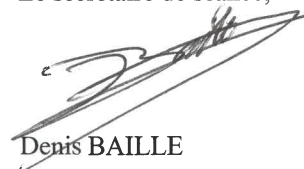
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : **15 DEC. 2022**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com